

## AKTUELL

POLITIQUE CULTURELLE

# Stimuler qui ?

Luc Caregari

**Le « programme de promotion de la créativité des jeunes » présenté cette semaine par la ministre de la famille Marie-Josée Jacobs et la secrétaire d'Etat à la culture Octavie Modert, ne présente pas grand chose de nouveau, même s'il y a quelques bonnes nouvelles.**

Ce fut une conférence de presse pas comme les autres, ce mercredi à la Rockhal. Deux coryphées du CSV, l'une du Nord, l'autre de l'Est, se sont retrouvées en plein Sud pour discuter jeunesse et créativité. Toutefois, un soupçon persiste : s'agirait-il de récupérer et de regrouper les initiatives culturelles du pays, pour en faire un beau paquet avant les élections ?

Mais il y a aussi une bonne nouvelle : une des revendications les plus récurrentes de ces dernières décennies et sujet qui tient à coeur à tous les ac-

teurs culturels du monde de la musique locale, tant il est presque devenue un mantra murmuré à chaque table ronde sur la culture, a été entendu tout en haut. Il y aura enfin des salles de répétition décentralisées à travers le pays. A Hesperange, Remich, Steinfort et Troisvierges, pour être exact. Certes, cela ne suffira pas à calmer toutes les ardeurs, mais c'est un début de solution d'un problème qui a été un casse-tête pour chaque musicien, amateur ou non. Car les communes sont toujours rétives lorsqu'il s'agit d'affecter des lieux de répétition à des jeunes et rares sont les chanceux à avoir des voisins tolérants. Pour changer la donne et commencer à résoudre le problème, il aura fallu que le service national de la jeunesse (SN) s'en mêle, par le biais des maisons de jeunes, dans les caves desquelles les salles seront installées. Ces salles

ne seront pas que des taudis à l'abri de la police et des voisins, mais de vraies salles équipées avec un standard similaire à celui de la Rockhal. Et puis les groupes qui y officieront seront dûment choisis et encadrés par le personnel du centre de ressources de la Rockhal, qui avec quelques années d'expérience en la matière, saura faire avancer la carrière des groupes. Cet encadrement va d'un plan pour les répétitions à l'enregistrement d'une démo, en passant par maints workshops et coachings divers - un domaine dans lequel la Rockhal vient de s'associer durablement avec l'Autre Canal de Nancy. Toutefois, les jeunes musiciens devront payer la somme initiale de 500 euros pour profiter de ces services. « Ainsi, on est sûr de leur sérieux », s'est félicité Mme Jacobs. Comme si le sérieux dépendait du portefeuille. Autre point faible du projet : quatre salles de répétition ne pourront être qu'un début. Même si elles sont occupées au maximum, donc par quelque dix groupes, cela ne suffira pas à régler les problèmes.

En ce qui concerne le reste des initiatives présentées, il n'y a rien de vraiment nouveau. Un song-contest et un « Youth Music Award » - copié

sur le modèle d'une initiative privée datant de 2006 - puis un musical organisé par l'union grand-duc Adolphe (Ugda) et encore un battle hip-hop, mis sur pied par l'asbl Virus 2H, qui en a déjà fait des similaires les dernières années. Viennent ensuite les initiatives dans le domaine du théâtre, où les « usual suspects » - qui font un travail irréprochable - le Jugendgrupp du TNL se verra donné la possibilité de faire des ateliers de théâtre dans les maisons de jeunes. Rien de révolutionnaire en somme, mais une initiative louable. L'école de cirque Zaltimbanq se verra enfin alloué l'argent nécessaire pour pouvoir durablement former des jeunes et leur faire monter leur propre spectacle. Finalement, avec le « Festival des cabanes » revivifié, une vieille promesse datant de fin 2007 a enfin été tenue.

En bref, malgré quelques points très positifs, le « programme de promotion de la créativité des jeunes » est avant tout une tentative de faire croire à une politique culturelle cohérente, juste avant les élections. Mais gageons que Marie-Josée et Octavie ne seront pas les seules à vouloir nous vendre des bilans positifs d'ici juin.

DENKMALSCHUTZ

# Zu lahm

Christiane Walerich

**Seit neun Jahren schleppen sich die legislativen Bemühungen um den Denkmalschutz hin. Damit fehlt noch immer die legale Basis, aber auch das Personal, für das zu erstellende nationale Inventar des Kulturerbes.**

Nächste Woche ist es wieder so weit. Dann müssen VertreterInnen des Kulturministeriums in der Hochschulkommission wieder einmal Rechenschaft ablegen. Und auf die Frage von „Déi Gréng“ antworten, wie es mit den Personalressourcen und den finanziellen Möglichkeiten der Behörde steht, die in Zukunft für den „Plan directeur sectoriel des secteurs sauvegardés culturels“ zuständig sein soll. Voraussetzung für den „Plan directeur“ ist jedoch auch, dass über das Gesetzesprojekt 4715 „concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux“, das nun schon seit neun Jahren vor sich hin vegetiert, endlich entschieden wird.

„Seit einem Jahr haben wir uns nicht mehr mit dem Gesetzestext befasst“, stellt der Grünen-Abgeordnete Claude Adam fest. „Nur wenn die Kultur-Staatssekretärin Octavie Modert noch eine positive Bilanz im Kulturbereich braucht - denn die ist eher schwach - bekommen wir den Gesetzestext noch in die Plenarversammlung.“ Bisher stünden die großen Diskussionen im Denkmalschutzbereich jedoch noch aus. Es fehle noch immer an einer Definition, was als schützenswert zu gelten habe und was die eigentlichen Zielsetzungen des Denkmalschutzes seien. Der geplante „Plan directeur sectoriel des secteurs sauvegardés culturels“ könne ähnlich gehandhabt werden wie der bestehende „Plan de gestion écologique du paysage“, glaubt Adam.

Mit der Bestandsaufnahme der schützenswerten Kulturgüter als Voraussetzung für das Inkrafttreten des „Plan directeur sectoriel des secteurs sauvegardés culturels“, ist die Denk-

malschutzbehörde bereits beschäftigt - auch wenn der Gesetzestext, die „obligation légale“, eigentlich noch fehlt. „Die zwanzig Gemeinden aus dem Kanton Diekirch und Echternach wurden mit der Bestandsaufnahme bereits befasst. 96 Gemeinden stehen noch aus“, so Patrick Sanavia, neuer Direktor der Denkmalschutzbehörde. Aufgrund dieser Bestandsaufnahme will die Denkmalschutzbehörde dem Kulturministerium Vorschläge für punktuelle Schutzmaßnahmen oder den Schutz ganzer Gebäudekomplexe machen. „Vorher haben wir nur punktuell Denkmalschutz betrieben. Die Bestandsaufnahme soll es uns nun ermöglichen, kohärenter und konsequenter vorzugehen“, erklärt Sanavia. Eine solche Herangehensweise sei auch eher der Bevölkerung zu vermitteln, die dem Denkmalschutz oft mit Skepsis begegne.

Die Gemeinden hätten durch das Règlement grand-ducal von 2004 zu den „études préparatoires“ der Flächennutzungspläne die Verpflichtung, Studien zu erstellen, die auch das schützenswerte Kulturerbe berücksichtigen. Um den Gemeinden die

Arbeit zu erleichtern, habe letztes Jahr bereits eine Weiterbildung zum Thema stattgefunden. „Auch besteht die Möglichkeit, dass Vertreter der Denkmalschutzbehörde Gemeinden aufsuchen, um mit den Verantwortlichen einen Rundgang zu machen oder die Denkmalschutzkriterien der Bestandsaufnahme zu erläutern“, meint Sanavia. Jedoch arbeiteten im Bereich der Denkmalschutzbehörde momentan nur fünf Leute mehr oder weniger an der Bestandsaufnahme. „Wenn wir mehr Leute hätten, dann würde es schneller gehen“, so Sanavia. Und es würden nicht in der Zwischenzeit schützenswerte Gebäude oder Kulturgüter für immer zerstört werden.

